



Conseil économique et social

Distr. générale
24 décembre 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Comité directeur CEE pour l'éducation au développement durable

Cinquième réunion

Genève, 18 et 19 mars 2010

Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième réunion

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du jeudi 18 mars 2010, à 10 heures,
au vendredi 19 mars 2010, à 13 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE) pour l'éducation au développement durable et synergies entre les processus et les activités concernant l'éducation au développement durable.
3. Rapport sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts sur les compétences en matière d'éducation au développement durable.
4. Bonnes pratiques en matière d'éducation au développement durable.
5. Préparation du premier cycle d'établissement de rapports obligatoires au titre de la Stratégie.
6. Élaboration du programme de travail pour la troisième phase de la mise en œuvre de la Stratégie.

* Les futurs participants sont priés de remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (www.unece.org/env/pp/practical.htm) et de le retourner au secrétariat de la CEE au plus tard deux semaines avant la réunion, par télécopie (+41 22 917 0634) ou par courriel (public.participation@unece.org). Avant de se rendre à la réunion, les représentants devront retirer une plaquette d'identité auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, Portail de Pregny, 14, avenue de Paix, Genève (voir le plan figurant sur le site Web de la CEE). En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE, au +41 22 917 2682/2722.

7. Situation du fonds d'affectation spéciale et besoins en ressources pour la troisième phase de la mise en œuvre de la Stratégie.
8. Calendrier des réunions.
9. Questions diverses.
10. Clôture de la réunion.

II. Annotations

1. À la suite de l'adoption de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable, la Réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation (Vilnius, 17 et 18 mars 2005) a constitué un Comité directeur de la CEE pour l'éducation au développement durable en tant qu'organe chargé de prendre les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie et de suivre les progrès à cet égard dans la région de la CEE.

2. Lors de la session conjointe de haut niveau consacrée à l'éducation au développement durable (EDD) à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007), les ministres de l'éducation et de l'environnement ont adopté une déclaration commune sur l'éducation au développement durable (EDD) (ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.1), dans laquelle ils s'engageaient à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie tout au long des deuxième et troisième phases prévues et au-delà de 2015.

3. Lors de ses quatre réunions précédentes¹, le Comité directeur a notamment: a) adopté des plans de travail pour les phases I et II² ainsi qu'un mécanisme novateur permettant l'établissement de rapports fondés sur des indicateurs; b) élaboré un premier rapport pilote; c) organisé un débat de haut niveau sur l'EDD à la sixième Conférence «Un environnement pour l'Europe»; et d) constitué un groupe d'experts chargé d'élaborer un ensemble de recommandations à l'intention des décideurs et une liste de compétences à l'intention des éducateurs.

4. La cinquième réunion du Comité directeur devrait principalement porter sur les deux priorités identifiées pour l'actuelle phase II, à savoir l'élaboration de a) stratégies/plans d'action nationaux pour l'éducation au développement durable et b) la définition de compétences correspondantes dans le secteur de l'éducation. Elle devrait également porter sur la préparation du premier cycle d'établissement de rapports obligatoires au titre de la Stratégie et envisager le lancement du plan de travail pour la phase III (2011-2015).

¹ 13 et 14 décembre 2005, 4 et 5 décembre 2006, 31 mars et 1^{er} avril 2008, et 19 et 20 février 2009.

² La mise en œuvre de la Stratégie est un processus continu; toutefois, pour faciliter l'évaluation des progrès, le processus a été divisé en trois phases: phase I (2005-2007), phase II (2008-2010) et phase III (2011-2015).

Jeudi 18 mars 2010

Point 1

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

(10 heures-10 h 10)

5. Le Président ouvrira la réunion en formulant des observations liminaires et invitera le Comité directeur à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document (ECE/CEP/AC.13/2010/1).

Point 2

Progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable et synergies entre les processus et les activités concernant l'éducation au développement durable (10 h 10-13 heures)

6. Le Comité directeur sera invité à entendre les rapports de gouvernements sur les activités concernant la mise en œuvre de la Stratégie menées depuis la réunion précédente, s'agissant plus particulièrement des questions suivantes:

a) Coordination au niveau international et au niveau national ou des États (coordination des activités entre les différentes parties prenantes, établissement de mécanismes consultatifs, élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux³ pour l'EDD);

b) Mise au point d'instruments et de mécanismes aux niveaux national, infranational et local en vue de renforcer les mesures initiales et de développer les compétences en matière d'EDD; amélioration des outils et du matériel pédagogique relatif à l'EDD et de leur contenu; et adoption d'un concept plus intégrateur de l'EDD pour passer d'une pédagogie de l'environnement à une authentique éducation au développement durable; et sensibilisation à l'EDD et renforcement des capacités correspondantes à tous les niveaux.

7. En raison des contraintes de temps, chaque pays disposera de trois minutes de temps de parole. Afin que les participants aient un meilleur aperçu des progrès accomplis depuis la réunion précédente, s'agissant en particulier de l'élaboration de plans d'action nationaux, un questionnaire simplifié sous forme de tableau sera envoyé aux pays avant la réunion. Un tableau faisant la synthèse des réponses reçues sera disponible avant la réunion.

8. Le Comité directeur sera invité à envisager différents moyens de promouvoir l'élaboration des plans d'action nationaux.

9. Les délégations, en particulier des parties prenantes telles qu'organisations internationales et organisations non gouvernementales, centres régionaux pour l'environnement et instituts de recherche, souhaiteront peut-être informer le Comité directeur des activités liées à la mise en œuvre de la Stratégie en cours ou prévues aux niveaux national et international. L'objectif est de promouvoir la coordination et les synergies, notamment avec les mécanismes internationaux compétents en matière de développement durable.

³ Dans les pays dotés d'une structure fédérale, les plans nationaux seront établis sur la base des contributions des entités infranationales ou des différents États composant la fédération.

Point 3**Rapport sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts sur les compétences en matière d'éducation au développement durable**
(15 heures-16 heures)

10. Le Président du Groupe d'experts sur les compétences en matière d'éducation au développement durable sera invité à faire rapport sur les progrès réalisés par le Groupe lors de ses deux premières réunions (Lund (Suède), 30 septembre-2 octobre 2009 et Leiden (Pays-Bas), 13-15 janvier 2010). Les participants seront invités à examiner le rapport du Groupe d'experts et à formuler des observations. Le rapport du Groupe d'experts sur sa première réunion porte la cote ECE/CEP/AC.13/2010/3.

Point 4**Bonnes pratiques en matière d'éducation au développement durable**
(16 heures-17 heures)

11. Le secrétariat sera invité à faire rapport sur la compilation de bonnes pratiques en matière d'éducation au développement durable face aux problèmes de consommation, de production et de transport durables dans le contexte des changements climatiques. Cette compilation a été engagée par le Comité directeur à sa dernière réunion. Une synthèse régionale fondée sur les bonnes pratiques signalées par les pays ainsi que sur diverses études de cas a été établie en tant que document d'information générale pour la Réunion régionale sur l'application des objectifs de développement durable (Genève, 1^{er} et 2 décembre 2009; ECE/AC.25/2009/4 et ECE/AC.25/2009/5).

12. Le Comité sera invité à envisager la possibilité d'organiser une réunion parallèle sur l'EDD à l'occasion de la dix-huitième session de la Commission du développement durable (New York, 3-14 mai 2010). Une brève proposition à cet égard sera distribuée sous la forme d'un document informel avant la réunion du Comité directeur.

13. À sa récente réunion (Genève, 20-23 octobre 2009), le Comité des politiques de l'environnement a décidé que la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, automne 2011) porterait sur les deux grands thèmes suivants: a) gestion durable de l'eau et des écosystèmes aquatiques; et b) pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique. Le Comité directeur voudra peut-être examiner la meilleure façon de contribuer à ces deux thèmes et de mettre en lumière à cet égard le rôle de l'EDD. Il voudra peut-être aussi décider si une approche thématique de la compilation de bonnes pratiques en matière d'EDD devrait être poursuivie en 2010, en particulier en relation avec l'un des thèmes ou les deux thèmes de la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe». Pour ce faire, il sera invité à tenir compte des résultats de la réunion du Bureau élargi du Comité des politiques de l'environnement (16 et 17 mars 2010), qui devrait adopter un projet d'ordre du jour pour la Conférence.

Point 5**Préparation du premier cycle d'établissement de rapports obligatoires au titre de la Stratégie** (17 heures-18 heures)

14. Les pays seront invités à faire rapport sur les mécanismes nationaux mis en place pour l'établissement des rapports de mise en œuvre de la Stratégie concernant la phase II. Le modèle de présentation des rapports et un guide pour l'élaboration des rapports sont disponibles dans les documents ECE/CEP/AC.13/2009/10 et ECE/CEP/AC.13/2009/5,

respectivement. Le secrétariat distribuera, avant la réunion, un calendrier pour l'établissement des rapports correspondant au cycle considéré, fondé sur le calendrier général proposé dans le guide.

15. Le Comité sera invité à examiner les progrès accomplis concernant le processus d'établissement de rapports et à faire des recommandations, le cas échéant.

Vendredi 19 mars 2010

Point 6

Élaboration du programme de travail pour la troisième phase de la mise en œuvre de la Stratégie (10 heures-11 heures)

16. Pour la phase III (2011-2015), une feuille de route des activités à entreprendre pour promouvoir l'EDD aux niveaux national et international sera établie. Le Comité directeur sera invité à commencer d'élaborer un plan de travail pour la phase III et à définir le mandat du Bureau et du secrétariat pour l'établissement du projet de plan de travail. L'objectif est d'adopter un plan de travail à la sixième réunion du Comité directeur.

Point 7

Situation du fonds d'affectation spéciale et besoins en ressources pour la troisième phase de la mise en œuvre de la Stratégie (11 heures-12 heures)

17. Le secrétariat informera le Comité directeur des contributions reçues depuis la réunion précédente, ainsi que de la situation du fonds d'affectation spéciale pour l'EDD en relation avec l'exécution de la phase II et des prévisions de dépenses minimales pour l'exécution de la phase III.

18. Les activités régionales d'EDD au titre de la Stratégie étant financées exclusivement au moyen de contributions des États membres au fonds d'affectation spéciale, la planification et l'exécution des activités pour la phase III dépendront d'une indication préalable claire de la part des États membres des contributions qu'ils entendent verser. Chaque délégation sera invitée à indiquer les contributions prévues pour la phase III, en précisant en particulier:

- a) Les annonces de contributions pour 2010;
- b) La contribution globale estimative pour la phase III (2011-2015).

19. Un moyen d'assurer une plus grande continuité du programme d'EDD est de recruter un administrateur auxiliaire pour une période maximale de quatre ans. Le programme d'administrateurs auxiliaires de l'ONU permet à de jeunes professionnels spécialistes des questions de développement d'acquérir une expérience concrète de la coopération technique multilatérale. Les administrateurs auxiliaires sont financés par leurs gouvernements respectifs; pour ceux-ci, ce programme constitue une forme d'aide au développement ou d'assistance technique de la part du système des Nations Unies, grâce à une formation en cours d'emploi de leurs ressortissants. Le recrutement d'un administrateur auxiliaire pour le programme d'EDD permettrait de libérer des ressources financières pour des programmes de renforcement des capacités ou d'assistance technique. Les pays seront invités à étudier la possibilité de détacher un administrateur auxiliaire auprès du programme d'EDD.

Point 8

Calendrier des réunions (12 heures-12 h 30)

20. Le Comité directeur sera invité à examiner les dates de sa prochaine réunion et des réunions de son bureau. Il est proposé que la sixième session se tienne sur deux jours fin février 2011.

Point 9

Questions diverses (12 h 30-12 h 45)

21. Le Comité directeur sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent proposer des points à inscrire à l'ordre du jour sont invitées à en informer le secrétariat dès que possible.

Point 10

Clôture de la réunion (12 h 45-13 heures)

22. Le Président présentera des observations finales et prononcera la clôture de la réunion.
